



FEUILLET #6

LA FÉDÉRATION CANADIENNE DE L'AGRICULTURE

1101-75 rue Albert, Ottawa, Ontario K1P 5E7

Tél: (613) 236-3633 Télécopieur: (613) 236-5749 info@cfafca.ca

En remorquant un outil, la sécurité passe en premier

Plus les fermes se développent, plus il est nécessaire de remorquer des outils sur la route pour se rendre aux champs. Les agriculteurs, qui cherchent toujours à augmenter leur efficacité, ont recours à de plus grosses machines et s'efforcent de les déplacer sur la route à des vitesses plus élevées. Il semble parfois qu'utiliser le camion de la ferme permet de terminer le travail plus rapidement. Mais quand on remorque une machine agricole, il est important de ne jamais sacrifier la sécurité pour gagner quelques minutes.

Qu'est-ce qui tire quoi? La plupart des fermes possèdent une camionnette d'une demi-tonne. Comme son nom l'indique, un camion demi-tonne ne devrait pas transporter de charge supérieure à une demi-tonne, ou 455 kilogrammes. Par conséquent, transporter des remorques lourdes et des outils à l'aide d'un camion d'une demi-tonne est peut-être beaucoup plus rapide, mais s'avère aussi beaucoup plus dangereux.

La plupart des manuels du fabricant précisent que si vous remorquez une remorque ou un outil de plus de 455 kg, ce dernier doit être muni de son propre système de freinage. La raison en est que les freins du camion seront peut-être en mesure de bloquer les roues sous une charge lourde, mais que le véhicule sera peut-être trop léger pour contrôler la charge qu'il remorque. Lorsque la vitesse d'un véhicule double, l'énergie et la distance nécessaires pour l'arrêter ou pour le contrôler quadruple. De même, lorsque l'on augmente le poids d'un véhicule, l'énergie nécessaire pour le stopper ou le contrôler est multipliée. Si le poids d'une charge est de beaucoup supérieure à celui du véhicule qui la remorque, il pourrait se produire un effet d'instabilité en lacet.

Ne cherchez pas à gagner du temps en prenant des risques. La façon la plus sécuritaire de remorquer sur la route des remorques et des outils agricoles lourds est d'avoir recours à un tracteur de dimension appropriée muni de contrepoids.

Vos pneus sont-ils fatigués? Inspectez fréquemment tous les pneus de votre camionnette et des autres outils agricoles pour vous assurer qu'ils sont en bonne condition. Remplacer un pneu avant qu'il ne s'use trop et éclate n'est pas seulement plus sécuritaire; cela peut vous sauver temps et argent pendant les périodes les plus occupées.

Faites toute la lumière. Votre vie dépend de la capacité des autres usagers de la route de voir votre équipement, et de réagir à sa largeur et à votre vitesse plus lente, surtout la nuit. Conformément aux lois provinciales, votre camionnette doit être munie d'un connecteur standard à 7 broches, pour y brancher les feux de direction des outils qui en possèdent. Assurez-vous que tous vos tracteurs et véhicules agricoles satisfont ou excèdent les exigences provinciales en matière de clignotant de sécurité, de feux arrière et de feux de signalisation. Les rubans réflecteurs peuvent également augmenter de façon importante votre visibilité pour les autres conducteurs.

Saviez-vous que SMV signifie « lentement »? La plupart des gens connaissent le triangle orange vif du symbole de véhicule lent (SMV). Par contre, beaucoup ignorent que le symbole SMV ne s'applique qu'aux véhicules qui circulent à une vitesse de 40 km/h ou plus lentement. Dans certaines provinces, il est illégal d'afficher le symbole SMV sur un dispositif remorqué par un camion, parce qu'un camion est conçu pour circuler à des vitesses plus élevées que 40 km/h. Si vous n'êtes pas familier avec les lois SMV de votre province, communiquez avec le bureau local de votre ministère des transports.

Les chaînes vous relient à la sécurité. Lorsque vous remorquez un outil, assurez-vous que son triangle d'attelage est relié à l'essieu du véhicule remorqueur à l'aide d'une chaîne assez robuste pour en supporter la charge. Chaque province a des exigences différentes pour les chaînes des barres d'attelage et pour les outils remorqués; assurez-vous de les connaître en communiquant avec le bureau local de votre ministère des transports.

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA), ainsi que Financement agricole Canada (FAC), la Canadian Agricultural Safety Association (CASA) et Agriculture et Agroalimentaire Canada, désirent rappeler aux agriculteurs canadiens que « pour être en sécurité à la ferme, travaillons prudemment ».

- 30 -

Pour plus de renseignements:

Theresa Whalen-Ruiter, Coordinatrice de la sécurité sur la ferme de FCA
Téléphone et télécopieur : (613) 731-7321 Courriel: twr@magma.ca
ou visitez les sites Web www.cfa-fca.ca ou www.casa-acsa.ca